



Commune de COMBS LA VILLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 juillet 2020

Délibération n° 03

Date de convocation
02.07.20

Date d'affichage
02.07.20

Nombre de
Membres

en exercice : 17

présents : 12

votants : 14

Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent

L'an deux mille vingt, le 9 juillet, le Conseil d'Administration du C.C.A.S, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick SÉDARD – Vice-Président.

Présents : M. P. SEDARD – Mme M. GEORGET – Mme M. GOTIN – M. Y. LERAY – M. C. GHIS – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme L. GALLET – Mme M-L PINGARD – M. P. CHAREIL – Mme G. BADJI-DIENG – M. F. AUZANNEAU.

Absent représenté : M. GEOFFROY G. par M. P. SEDARD – M. E. ALAMAMY E. par Mme GEORGET M.

Absents excusés . – Mme A. BIJON – Mme C. FOURIS – Mme R. COCHET

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-5, L1414-2, D1411-3 et suivants,

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article R123-18,

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres d'un établissement public est composée, en plus de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin secret de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires,

CONSIDERANT que suite au renouvellement du conseil d'administration du C.C.A.S, il convient de procéder à l'élection des membres de la CAO,

CONSIDERANT que se sont portés candidats :

Titulaires :

1. M. C. GHIS
2. M. D.ROUSSAUX
3. M. AUZANNEAU
4. Mme L. GALLET
5. M. P. CHAREIL

Suppléants :

1. Mme M. GOTIN
2. Mme M. GEORGET
3. Mme R. COCHET
4. Mme M-L PINGARD
5. Mme G. BADJI-DIENG

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des dix membres de la commission d'appel d'offres,

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 14

Ont obtenu 14 voix :

Titulaires :

1. M. C. GHIS
2. M. D.ROUSSAUX
3. M. AUZANNEAU
4. Mme L. GALLET
5. M. P. CHAREIL

Suppléants :

1. Mme M. GOTIN
2. Mme M. GEORGET
3. Mme R. COCHET
4. Mme M-L PINGARD
5. Mme G. BADJI-DIENG

SONT DECLARES ELUS :

Titulaires :

1. M. C. GHIS
2. M. D.ROUSSAUX

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Président du C.C.A.S de Combs-la-Ville.

3. M. AUZANNEAU
4. Mme L. GALLET
5. M. P. CHAREIL

Suppléants :

1. Mme M. GOTIN
2. Mme M. GEORGET
3. Mme R. COCHET
4. Mme M-L PINGARD
5. Mme G. BADJI-DIENG

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 10 juillet 2020



Le Président du CCAS

Guy GEOFFROY

Pour : 14
Contre : 00
Abstentions : 00

Transmise en préfecture le : 15/7/20
Exécutoire le : 15/7/20



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Président du C.C.A.S de Combs-la-Ville.